



---

**Vingt-deuxième session**

Nairobi, 30 mars–3 avril 2009

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

**Ordre du jour provisoire**

**Additif**

**Annotations à l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux**

**Note du secrétariat**

**Point 1. Ouverture de la session**

1. La vingt-deuxième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sera ouverte le lundi 30 mars 2009 à 10 heures, par la Présidente du Conseil d'administration à sa vingt et unième session ou, en son absence, par l'un des autres membres du Bureau de la vingt et unième session du Conseil d'administration.

**Point 2. Election du Bureau**

2. Conformément à l'article 17 de son règlement intérieur, le Conseil d'administration élit un président, trois vice-présidents et un rapporteur. La composition géographique des membres du Bureau élus aux précédentes sessions du Conseil d'administration est indiquée à l'annexe II ci-après.

**Documentation**

Annotations à l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux (HSP/GC/22/1/Add.1 : paragraphes 2 et 3 de l'annexe III) – **pour décision**

**Point 3. Examen des pouvoirs des représentants**

3. Conformément à l'article 16 du règlement intérieur du Conseil d'administration, les pouvoirs des représentants doivent être communiqués à la Directrice exécutive au plus tard avant la fin de la 1<sup>ère</sup> séance de la session du Conseil d'administration. Le Bureau doit alors les examiner et faire rapport sans retard au Conseil d'administration.

---

\* HSP/GC/22/1.

#### **Point 4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

4. Au titre de ce point, le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour de sa vingt-deuxième session et décidera ensuite de l'organisation des travaux de la session. L'ordre du jour provisoire a été approuvé par le Conseil d'administration à sa vingt et unième session, tenue à Nairobi du 16 au 20 avril 2007. Des notes de la Directrice exécutive proposant l'organisation et le calendrier des travaux de la vingt-deuxième session figurent ci-joint aux annexes III et IV.

##### **Documentation**

Ordre du jour provisoire (HSP/GC/22/1) – **pour décision**

Additif : Annotations à l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux : note du secrétariat (HSP/GC/21/2/Add.1) – **pour décision**

Liste des documents dont est saisi le Conseil d'administration (HSP/GC/22/INF/1) – **pour information**

#### **Point 5. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination**

5. Au titre de ce point, la Directrice exécutive fera rapport au Conseil d'administration sur, notamment, l'exécution du mandat et du programme de travail d'ONU-Habitat et sur la suite donnée aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil à sa vingt et unième session.

##### **Documentation**

Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : rapport de la Directrice exécutive (HSP/GC/22/2) – **pour décision**

Additif : Rapport de la Directrice exécutive sur la quatrième session du Forum urbain mondial (HSP/GC/22/2/Add.1) – **pour décision**

Additif : Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013 (HSP/GC/22/2/Add.2) – **pour décision**

Additif : Efficacité et viabilité de la structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : note de la Directrice exécutive (HSP/GC/22/2/Add.3) – **pour décision**

Additif : Rapport d'activité conjoint des Directeurs exécutifs du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (HSP/GC/22/2/Add.4) – **pour décision**

Additif : Coopération avec les organismes et organisations du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (HSP/GC/22/2/Add.5) – **pour décision**

Additif : Lignes directrices internationales sur l'accès aux services de base pour tous (HSP/GC/22/2/Add.6) – **pour décision**

Additif : Document conceptuel sur les activités de pays d'ONU-Habitat (HSP/GC/22/2/Add.7) – **pour décision**

Rapport sur les travaux du Comité des représentants permanents pendant la période intersessions (HSP/GC/22/3) – **pour décision**

Additif : Projets de résolution préparés par le Comité des représentants permanents (HSP/GC/22/3/Add.1) – **pour décision**

Report of the fourth session of the World Urban Forum: Note by the secretariat (HSP/GC/22/INF/2) – **pour information**

Country activities report 2009: Note by the secretariat (HSP/GC/22/INF/3) – **pour information**

Global Report on Human Settlements 2009: Note by the secretariat (HSP/GC/22/INF/6) – **pour information**

## **Point 6. Dialogue sur le thème spécial de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration.**

6. Conformément à la résolution 20/21 du Conseil d'administration en date d'avril 2005, le Bureau du Comité des représentants permanents a recommandé au Bureau du Conseil d'administration à sa vingt et unième session le thème ci-après pour la présente session : « Promotion de systèmes de financement du logement abordables dans un monde en voie d'urbanisation face à la crise financière mondiale et au changement climatique ». Le Conseil d'administration sera par conséquent saisi, au titre de ce point, du rapport de la Directrice exécutive sur ce thème spécial.

### **Documentation**

Dialogue sur le thème spécial de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration intitulé : « Promotion de systèmes de financement du logement abordables dans un monde en voie d'urbanisation face à la crise financière mondiale et au changement climatique » : rapport de la Directrice exécutive (HSP/GC/22/4) – **pour décision**

## **Point 7. Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2010-2011**

7. Le programme de travail d'ONU-Habitat est en phase avec le cycle budgétaire de l'ensemble du système des Nations Unies, c'est pourquoi le programme de travail pour 2008-2009 prendra fin le 31 décembre 2009. En conséquence, la Directrice exécutive présentera au Conseil d'administration, pour qu'il l'examine à sa vingt-deuxième session, le projet de programme de travail et de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.

### **Documentation**

Projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2010-2011 : Rapport de la Directrice exécutive (HSP/GC/22/5) – **pour décision**

Additif : Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (HSP/GC/22/5/Add.1) – **pour décision**

Additif : Plan d'action pour l'égalité des sexes (HSP/GC/22/5/Add.2) – **pour décision**

Status of voluntary contributions to the United Nations Habitat and Human Settlements Foundation as at 28 February 2009 : Note by the secretariat (HSP/GC/22/INF/4) – **pour décision**

United Nations Habitat and Human Settlements Foundation: Financial report for the biennium ended 31 December 2007 and rapport of the Borad of Auditors: Note by the secrétariat (HSP/GC/22/INF/5) – **pour information**

## **Point 8. Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session**

8. Au titre de ce point, le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour provisoire de sa vingt-troisième session et décidera de la date et des autres dispositions à prendre en vue de cette session.

### **Documentation**

Ordre du jour provisoire et autres dispositions à prendre en vue de la vingt-troisième session du Conseil d'administration : note du secrétariat (HSP/GC/22/6) – **pour décision**

#### **Point 9. Questions diverses**

9. Au titre de ce point, le Conseil d'administration examinera les questions qui, bien que ne relevant d'aucun point particulier de l'ordre du jour, devraient retenir son attention.

#### **Point 10. Adoption du rapport de la session**

10. Conformément au paragraphe 7 de la section I A de la résolution 56/206 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2001, le Conseil d'administration adoptera le rapport sur les travaux de sa vingt-deuxième session, qu'il présentera à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

#### **Point 11. Clôture de la session**

11. Le Conseil d'administration devrait terminer ses travaux le vendredi 3 avril 2009, avant 18 heures.

## Annexe I

### Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Liste des membres au 26 mars 2009\*  
(58 membres)

#### Etats d'Afrique (16)

Burkina Faso (2011)  
Burundi (2010)  
Congo (2011)  
Ethiopie ((2012)  
Guinée équatoriale (2010)  
Kenya (2011)  
Mauritanie (2010)  
Niger (2010)  
Rwanda (2012)  
Sénégal (2010)  
Soudan (2012)  
Swaziland (2011)  
Tunisie (2012)  
Zambie (2011)  
Zimbabwe (2010)

*Un siège vacant*

#### Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (10)

Antigua-et-Barbuda (2012)  
Argentine (2010)  
Brésil (2011)  
Chili (2010)  
Grenade (2010)  
Guatemala (2012)  
Honduras (2011)  
Jamaïque (2011)  
Venezuela (République bolivarienne du) (2010)

*Un siège vacant*

#### Etats d'Europe orientale (6)

Arménie (2012)  
Fédération de Russie (2010)  
Pologne (2010)  
République tchèque (2012)

#### Etats d'Europe occidentale et autres Etats (13)

Allemagne (2011)  
Espagne (2012)  
Etats-Unis d'Amérique (2010)  
Finlande (2010)  
France (2012)  
Israël (2011)  
Italie (2010)  
Norvège (2012)  
Pays-Bas (2010)

*Quatre sièges vacants*

#### Etats d'Asie (13)

Arabie saoudite (2011)  
Bahreïn (2011)  
Bangladesh (2012)  
Chine (2012)  
Inde (2011)  
Indonésie (2010)  
Iran (République islamique d') (2010)  
Iraq (2011)  
Japon (2010)  
Pakistan (2010)  
République de Corée (2012)  
Sri Lanka (2011)

*Un siège vacant*

\* Renseignements communiqués par le Conseil économique et social au 26 mars 2009.

Romanie (2011)  
Serbie (2011)

## Annexe II

### Répartition géographique des membres du Bureau élus lors des précédentes sessions du Conseil d'administration d'ONU-Habitat

Année	Session du Conseil d'administration	Président	Vice-présidents	Rapporteur
1978	Première	Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Suède)	Etats d'Afrique (Malawi) Etats d'Europe orientale (Pologne) Etats d'Amérique latine (Mexique)	Etats d'Asie (Philippines)
1979	Deuxième	Etats d'Afrique (Kenya)	Etats d'Asie (Pakistan) Etats d'Amérique latine (Mexique) Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Suède)	Etats d'Europe orientale (Pologne)
1980	Troisième	Etats d'Amérique latine (Mexique)	Etats d'Afrique (Nigéria) Etats d'Asie (Iraq) Etats d'Europe orientale (URSS)	Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Pays-Bas)
1981	Quatrième	Etats d'Asie (Philippines)	Etats d'Afrique (Lesotho) Etats d'Europe orientale (Hongrie) Etats d'Europe occidentale et autres Etats (République fédérale d'Allemagne)	Etats d'Amérique latine (Jamaïque)
1982	Cinquième	Etats d'Europe orientale (URSS)	Etats d'Asie (Sri Lanka) Etats d'Amérique latine (Jamaïque) Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Canada)	Etats d'Afrique (Egypte)
1983	Sixième	Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Finlande)	Etats d'Afrique (Zambie) Etats d'Europe orientale (Bulgarie) Etats d'Amérique latine (Argentine)	Etats d'Asie (Bangladesh)
1984	Septième	Etats d'Afrique (Gabon)	Etats d'Asie (Inde) Etats d'Amérique latine (Chili) Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Etats-Unis d'Amérique)	Etats d'Europe orientale (URSS)
1985	Huitième	Etats d'Amérique latine (Jamaïque)	Etats d'Afrique (Tunisie) Etats d'Asie (Sri Lanka) Etats d'Europe orientale (Hongrie)	Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Grèce)
1986	Neuvième	Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Turquie)	Etats d'Afrique (Kenya) Etats d'Asie (Bangladesh) Etats d'Europe orientale (Pologne)	Etats d'Amérique latine (Chili)
1987	Dixième	Etats d'Europe orientale (Bulgarie)	Etats d'Asie (Indonésie) Etats d'Amérique latine (Colombie) Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Finlande)	Etats d'Afrique (Kenya)
1988	Onzième	Etats d'Asie (Inde)	Etats d'Afrique (Botswana) Etats d'Amérique latine (Brésil) Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Royaume-Uni)	Etats d'Europe orientale (Pologne)

Année	Session du Conseil d'administration	Président	Vice-présidents	Rapporteur
1989	Douzième	Etats d'Amérique latine (Colombie)	Etats d'Afrique (Gabon) Etats d'Europe orientale (Hongrie) Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Etats-Unis d'Amérique)	Etats d'Asie (Sri Lanka)
1991	Treizième	Etats d'Afrique (Zimbabwe)	Etats d'Asie (Sri Lanka) Etats d'Europe orientale (URSS) Etats d'Amérique latine (Brésil)	Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Pays-Bas)
1993	Quatorzième	Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Finlande)	Etats d'Afrique (Ouganda) Etats d'Asie (Philippines) Etats d'Europe orientale (Roumanie)	Etats d'Amérique latine (Chili)
1995	Quinzième	Etats d'Europe orientale (Fédération de Russie)	Etats d'Asie (Indonésie) Etats d'Amérique latine (Venezuela) Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Royaume-Uni)	Etats d'Afrique (Cameroun)
1997	Seizième	Etats d'Asie (Bangladesh)	Etats d'Afrique (Kenya) Etats d'Amérique latine (Mexique) Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Norvège)	Etats d'Europe orientale (Roumanie)
1999	Dix-septième	Etats d'Amérique latine (Colombie)	Etats d'Afrique (Sénégal) Etats d'Europe orientale (Bulgarie) Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Suède)	Etats d'Asie (Iran, République islamique d')
2001	Dix-huitième	Etats d'Afrique (Algérie)	Etats d'Asie (Bangladesh) Etats d'Europe orientale (Fédération de Russie) Etats d'Amérique latine (Argentine)	Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Turquie)
2003	Dix-neuvième	Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Suède)	Etats d'Afrique (Malawi) Etats d'Asie (Sri Lanka) Etats d'Europe orientale (Pologne)	Etats d'Amérique latine (Chili)
2005	Vingtième	Etats d'Europe orientale (République tchèque)	Etats d'Asie (Philippines) Etats d'Amérique latine (Argentine) Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Allemagne)	Etats d'Afrique (Nigéria)
2007	Vingt et unième	Etats d'Asie (Inde)	Etats d'Afrique (Ouganda) Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (Argentine) Etats d'Europe occidentale et autres Etats (Canada)	Etats d'Europe orientale (Fédération de Russie)

En vertu du principe de roulement géographique prévu au paragraphe 2 de l'article 17 du règlement intérieur du Conseil d'administration, les groupes régionaux suivants devraient poser leur candidature aux postes à pourvoir pour la vingt-deuxième session du Conseil d'administration :

2009	Vingt-deuxième	Etats d'Amérique latine	Etats d'Afrique Etats d'Europe orientale Etats d'Europe occidentale et autres Etats	Etats d'Asie
------	----------------	-------------------------	---	--------------



## Annexe III

### Projet d'organisation des travaux de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat

#### Note de la Directrice exécutive

1. Le Conseil d'administration jugera peut-être utile, pour assurer le bon déroulement de ses travaux durant la vingt-deuxième session, de prendre les dispositions qui suivent. Ces dispositions sont conformes aux recommandations faites par le Conseil d'administration dans sa résolution 20/21 relative à l'organisation et aux thèmes des sessions futures du Conseil d'administration, demandant au Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat, en sa qualité d'organe subsidiaire intersessions du Conseil, de recommander au Conseil d'administration de nouvelles propositions pour améliorer la structure et l'organisation de la vingt et unième session et des sessions futures du Conseil d'administration. A sa vingt-quatrième réunion, le 7 décembre 2006, le Comité des représentants permanents a adopté, pour la vingt et unième session et toutes les sessions futures, les propositions reproduites dans la présente note, qui concernent en particulier le segment de haut niveau, le dialogue et le thème spécial.

#### A. Bureau

2. Conformément à l'article 17 du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Bureau se compose d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur, élus compte dûment tenu du principe de répartition géographique équitable et de roulement entre les groupes régionaux. Le détail de la répartition géographique des membres du Bureau lors des précédentes sessions du Conseil d'administration figure à l'annexe II.

3. Comme le prévoit l'article 18 du règlement intérieur du Conseil d'administration, l'un des Vice-présidents est désigné pour présider le Comité plénier mentionné ci-après au paragraphe 17. Les deux autres Vice-présidents assisteront directement le Président dans ses fonctions pour la plénière et présideront le Comité de rédaction spécial mentionné ci-dessous au paragraphe 18.

#### B. Séances plénières

4. Suite aux consultations menées avec le Bureau du Conseil d'administration, il est recommandé que la plénière divise ses travaux en deux segments : un segment de haut niveau où interviendront essentiellement les ministres et autres chefs de délégation, qui se tiendrait le premier jour et le deuxième jour; et un dialogue entre les gouvernements et les autorités locales et autres partenaires du Programme pour l'habitat, qui serait organisé le troisième jour.

#### C. Segment de haut niveau

5. Il est suggéré que le segment de haut niveau centre ses discussions sur le thème spécial de la vingt-deuxième session et le document y relatif ainsi que sur les aspects concernant les points 5 de l'ordre du jour (Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination) et 7 (Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2010-2011).

6. La Directrice exécutive tient à rappeler que dans sa résolution 20/21, le Conseil d'administration a décidé que le thème du dialogue devait faire le lien entre le segment de haut niveau et le dialogue entre les gouvernements et les autorités locales et autres partenaires du Programme pour l'habitat et assurer la cohérence du débat politique en plénière.

7. Pour que les 60 à 80 délégations qui participent normalement aux sessions du Conseil d'administration puissent exprimer leurs vues, il est recommandé, pour le segment de haut niveau, que chaque délégation limite son temps de parole à cinq minutes maximum et que cette limite soit

strictement respectée. Dans ce contexte, on notera qu'une partie de la séance de matinée du premier jour sera consacrée aux questions d'organisation.

8. Lorsque sera établie la liste des orateurs pour le segment de haut niveau, il sera donné préséance aux ministres et aux vices-ministres, suivis par les autres chefs de délégation. Un nombre limité d'orateurs pourront également prendre la parole au nom des autorités locales et autres partenaires du Programme pour l'habitat conformément aux articles 64 et 65 du règlement intérieur du Conseil d'administration.

#### **D. Dialogue avec les autorités locales et autres partenaires**

9. Comme indiqué au paragraphe 2 de sa résolution 16/12 du 7 mai 1997, le Conseil d'administration a décidé de donner aux différents partenaires, lors de ses sessions futures, l'occasion de dialoguer entre eux et avec les gouvernements, ces dialogues pouvant l'assister dans ses délibérations.

10. Conformément aux paragraphes pertinents de la résolution 20/21 du Conseil d'administration en date du 8 avril 2005 (reproduite à l'annexe VI ci-après), le Bureau du Comité des représentants permanents a recommandé au Bureau de la vingt et unième session du Conseil d'administration que la vingt-deuxième session du Conseil ait pour thème « Promouvoir des systèmes de financement du logement abordables dans un monde en voie d'urbanisation face à la crise financière mondiale et au changement climatique ». Le Président du Conseil d'administration a souscrit à cette recommandation, pour le compte du Bureau.

11. Conformément à ces résolutions et dans le but d'améliorer la participation et la contribution des autorités locales et des autres partenaires aux travaux du Conseil d'administration, et de parvenir à la réalisation des objectifs communs, à savoir la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs fixés par le Sommet mondial en 2005, des dispositions ont été prises pour que le dialogue entre les autorités locales et les autres partenaires soit organisé en séance plénière le troisième jour, comme indiqué à l'annexe IV de la présente note. Ce dialogue, qui portera sur le thème mentionné au paragraphe 10 ci-dessus, se déroulera sous la forme qui avait été adoptée par le Comité II de la Conférence Habitat II, afin de permettre aux représentants des principaux groupes de partenaires de faire une présentation de fond suivie d'un dialogue ou d'une discussion entre les gouvernements et les partenaires au sujet des différentes présentations.

12. Pour ce faire, les autorités locales et les autres partenaires sont invités à soumettre à l'avance au secrétariat un résumé écrit de leur présentation pour qu'il puisse être distribué à tous les participants avant la session.

13. Les présentations faites par les représentants des autorités locales et des autres partenaires devront être le fruit de consultations menées par ces groupes avec les organisations non gouvernementales, les parlementaires, le secteur privé, ainsi que les professionnels, les chercheurs et les syndicats. Des dispositions devront être prises pour que les autorités locales et chaque groupe de partenaires puissent, s'ils le désirent, organiser des consultations à Nairobi immédiatement avant la tenue de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration ou à tout autre moment, au lieu de leur choix.

14. Des informations détaillées sur l'organisation du dialogue seront fournies ultérieurement, en même temps que les documents de présession.

#### **E. Résumé du Président**

15. A l'issue du segment de haut niveau et du dialogue, le Président préparera, sur la base des délibérations de ces deux segments de la plénière, un résumé qui portera, premièrement, sur les principales questions soulevées dans le cadre du segment de haut niveau et, deuxièmement, sur les conclusions ou recommandations issues du dialogue. Ce résumé devra refléter la teneur des discussions ainsi que les principales positions exprimées au cours de ces deux segments; il sera soumis à la plénière pour approbation. Tout projet de résolution découlant des débats des deux segments de la plénière sera renvoyé au Comité de rédaction pour suite à donner.

16. Une fois endossées par le Conseil d'administration comme reflet exact des débats du segment de haut niveau et du dialogue avec les partenaires, les conclusions et les recommandations du Président serviront de lignes directrices pour les actions de suivi des gouvernements, des autorités locales, des

autres partenaires et du secrétariat, spécifiquement à l'appui du plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat pour la période 2008-2013.

## **F. Comité plénier**

17. Compte tenu de l'organisation des travaux des précédentes sessions du Conseil d'administration et des recommandations ci-dessus concernant les travaux de la plénière, le Conseil d'administration jugera peut-être opportun de créer un Comité plénier qui serait chargé de l'examen minutieux des points 5, 7 et 8, tandis que les points restants seraient examinés par le Conseil en plénière.

## **G. Comité de rédaction**

18. A sa dix-neuvième session, le Conseil d'administration a créé à titre officieux un Comité de rédaction spécial à composition non limitée, sous la présidence de l'un des vice-présidents, pour procéder à l'examen préalable des projets de résolution présentés par les délégations en vue de les fusionner, de les faire concorder, ou de les préciser, avant que le Conseil d'administration ne les examine en plénière. Le Conseil d'administration jugera peut-être bon de poursuivre cette pratique, dont on a largement reconnu qu'elle avait facilité ses travaux. Ainsi, le rapport du Comité de rédaction serait d'abord renvoyé au Comité plénier, pour approbation, avant son adoption finale par le Conseil d'administration.

## **H. Calendrier des travaux**

19. Un projet d'organisation et de calendrier des travaux de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration est présenté ci-joint à l'annexe IV.

20. La liste des points inscrits à l'ordre du jour de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration, accompagnée de la liste des documents correspondants, figure à l'annexe V.

## Annexe IV

**Proposition d'organisation et de calendrier des travaux pour la  
vingt-deuxième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat**

**Nairobi, 30 mars – 3 avril 2009**

		<b>Plénière</b>	<b>Comité plénier</b>	<b>Comité de rédaction</b>
Lundi 30 mars	Matin	Ouverture de la session Questions d'organisation : Segment de haut niveau : Points 1, 2, 3 et 4	-	-
	Après-midi	Segment de haut niveau : Points 5, 6 et 7	Point 5	-
Mardi 31 mars	Matin	Segment de haut niveau : Points 5, 6 et 7	Point 5	Consultations sur les projets de résolution
	Après-midi	Segment de haut niveau : Points 5, 6 et 7	Point 7	-
Mercredi 1 <sup>er</sup> avril	Matin et après-midi	Dialogue entre les gouvernements et autres partenaires du Programme pour l'habitat sur le thème spécial : Point 6 de l'ordre du jour (journée entière)	Point 7	Consultations sur les projets de résolution
Jeudi 2 avril	Matin et après-midi	-	Point 8	Consultations sur les projets de résolution
Vendredi 3 avril	Matin	-	Adoption des projets de rapport sur les points 5 et 7. Approbation du projet de décision sur le point 8.	
	Après-midi	Résumé du Président sur le segment de haut niveau et le dialogue  Projets de rapport de la plénière sur les points 1, 2, 3 et 4.  Projets de rapport du Comité plénier  Rapport sur les projets de résolution  Points 8, 9, 10 et 11		

## **Annexe V**

### **Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat**

#### **A. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session.
2. Election du Bureau.
3. Vérification des pouvoirs des représentants.
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
5. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination.
6. Dialogue sur le thème spécial de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration.
7. Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2010-2011.
8. Questions diverses.
9. Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
10. Adoption du rapport de la session.
11. Clôture de la session.

## B. Liste des documents soumis au Conseil d'administration d'ONU-Habitat

Point de l'ordre du jour	Cote	Titre
		Notification de la Directrice exécutive
		Additif : Notification de la Directrice exécutive
4	HSP/GC/22/1	Ordre du jour provisoire
4	HSP/GC/22/1/Add.1	Additif : ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux : note du secrétariat
4	HSP/GC/22/INF/1	Liste des documents soumis au Conseil d'administration
5	HSP/GC/22/2	Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : rapport de la Directrice exécutive
5	HSP/GC/22/2/Add.1	Additif : rapport de la Directrice exécutive sur la quatrième session du Forum urbain mondial
5	HSP/GC/22/2/Add.2	Additif : rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013
5	HSP/GC/22/2/Add.3	Additif : efficacité et viabilité de la structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : note de la Directrice exécutive
5	HSP/GC/22/2/Add.4	Additif : rapport d'activité conjoint des Directeurs exécutifs du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du Programme des Nations Unies pour l'environnement
5	HSP/GC/22/2/Add.5	Additif : coopération avec les organismes et organisations du système de l'ONU, les organisations intergouvernementales non onusiennes et les organisations non gouvernementales
5	HSP/GC/22/2/Add.6	Additif : lignes directrices internationales sur l'accès aux services de base pour tous
5	HSP/GC/22/2/Add.7	Additif : document conceptuel sur les activités de pays d'ONU-Habitat
5	HSP/GC/22/3	Rapport sur les travaux du Comité des représentants permanents pendant la période intersessions : note du secrétariat
5	HSP/GC/22/3/Add.1	Additif : projets de résolution préparés par le Comité des représentants permanents
5	HSP/GC/22/INF/2	Report of the fourth session of the World Urban Forum: Note by the secretariat
5	HSP/GC/22/INF/3	Country activities report 2009 : Note by the secretariat
5	HSP/GC/22/INF/6	Global Report on Human Settlements 2009 : Note by the Secretariat
6	HSP/GC/22/4	Dialogue sur le thème spécial de la vingt-deuxième

<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Cote</b>	<b>Titre</b>
		session du Conseil d'administration intitulé : rapport de la Directrice exécutive
7	HSP/GC/22/5	Projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2010-2011: rapport de la Directrice exécutive
7	HSP/GC/22/5/Add.1	Additif : rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : note du secrétariat
7	HSP/GC/22/5/Add.2	Additif : Plan d'action pour l'égalité des sexes
7	HSP/GC/22/INF/4	Status of voluntary contributions to the United Nations Habitat and Human Settlements Foundation as at 28 February 2009
7	HSP/GC/22/INF/5	United Nations Habitat and Human Settlements Foundation: Financial report for the biennium ended 31 December 2007 and report of the Board of Auditors: Note by the secretariat
8	HSP/GC/22/6	Provisional agenda and other arrangements for the twenty-third session of the Governing Council

## Annexe VI

### **Résolution 20/21 : Organisation et thèmes des futures sessions du Conseil d'administration**

*Le Conseil d'administration,*

*Rappelant* sa résolution 5/15 du 7 mai 1982, dans laquelle il a décidé de désigner les sujets des thèmes spéciaux de ses sessions deux ans à l'avance,

*Rappelant aussi* sa résolution 16/12 du 7 mai 1997, dans laquelle il a décidé de fournir aux partenaires, aux futures sessions du Conseil, des possibilités d'engager un dialogue entre eux et avec les gouvernements,

*Rappelant en outre* sa résolution 19/5 du 9 mai 2003, dans laquelle il a décidé qu'un élément central de sa vingtième et de ses futures sessions devrait continuer d'être la réalisation et le suivi de l'objectif de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies consistant à améliorer la vie des habitants des bidonvilles,

*Notant* que le Forum urbain mondial fournit maintenant la possibilité d'un large dialogue entre les gouvernements, les autorités locales et les autres partenaires du Programme pour l'habitat,

*Reconnaissant* l'importance, pendant les sessions du Conseil d'administration, d'un segment de haut niveau concentré et interactif sur les questions de politique générale prioritaires,

1. *Fait siennes* les recommandations du Comité des représentants permanents sur l'amélioration des préparatifs du Conseil d'administration qui figurent en appendice à la présente résolution;
2. *Décide* que les thèmes spéciaux visés dans la résolution 5/15 ne devraient plus être choisis deux ans à l'avance, mais seront plutôt choisis par le Bureau du Conseil d'administration au mois six mois avant le début de chaque session du Conseil d'administration sur la base de l'avis du Directeur exécutif, en consultation avec le Comité des représentants permanents, compte tenu des résultats des sessions du Forum urbain mondial et de l'exigence de continuer de concentrer son attention sur la réalisation et le suivi de l'objectif de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies consistant à améliorer la vie des habitants des bidonvilles;
3. *Décide aussi* que le segment de haut niveau et les dialogues mentionnés dans sa résolution 16/12 devraient normalement se concentrer sur ces thèmes spéciaux et devraient constituer le débat de fond sur les thèmes spéciaux;
4. *Prie* le Comité des représentants permanents de recommander au Conseil d'administration à sa vingt et unième session, par l'intermédiaire du Bureau du Conseil d'administration, de nouvelles propositions pour améliorer la structure et les dispositions organisationnelles de la vingt et unième et des futures sessions du Conseil d'administration, y compris en particulier le segment de haut niveau;
5. *Prie aussi* la Directrice exécutive de préparer un document d'information à l'intention du Comité des représentants permanents pour lui permettre de satisfaire à la demande formulée au paragraphe précédent.